



## Marché public de prestation de voyages scolaires – règlement de la consultation

### I. Objet du marché

La consultation porte sur la fourniture de services d'hébergement, touristiques et de transport pour les voyages scolaires réalisés durant l'année 2020.

Ce marché est passé sous une forme adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est divisé en quatre lots :

- **Lot n°1 : voyage Normandie-Nantes**
- **Lot n°2 : voyage Auvergne**
- **Lot n°3 : Hébergement Centre de vacances agréé Jeunesse et Sport en Auvergne à Gannat ou à proximité**
- **Lot n°4 : Transport voyage Auvergne**

Il sera régi par le présent document, en référence au Cahier des Clauses Administratives Générales – Fournitures Courantes et Services.

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais doivent présenter une offre complète répondant à l'ensemble des prestations demandées (transport, hébergement, visites).

### II. Prestations demandées

Les offres seront présentées sous la forme de **devis détaillés** faisant apparaître clairement la valeur de chacune des prestations (transport, hébergement et restauration – préciser le type, réservations et visites, autres prestations), selon le descriptif des besoins, fourni en annexe pour chaque lot, accompagnés de la description des services associés.

Le règlement des cautions éventuelles devra être réalisé par le prestataire.

Aucune gratuité ne sera admise.

Les offres indiqueront les conditions d'annulation et de permutation des personnes participant au voyage ; elles seront exprimées en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

Les candidats préciseront en outre les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision ministérielle française d'interdiction des voyages scolaires à l'étranger pendant la période prévue.



Les candidats proposeront, en option, une assurance annulation dite « de groupe » ou du fait de l'établissement.

### III. Conditions de règlement

Le titulaire pourra demander le règlement des prestations par avance. Tous les paiements seront réalisés par mandat administratif dans un délai de 30 jours à réception de la facture, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification.

### IV. Analyse de l'offre

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- Prix : 60%
- Qualité des prestations : 40%

### V. Délai de consultation et modalités de transmission des offres

La date limite de réception des offres est fixée au **jeudi 29 Août 2019 à 12H00**.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures de marchés publics, les candidats doivent transmettre leur offre, par voie électronique, sur le profil acheteur du site <https://mapa.aji-france.com/>

### VI. Renseignements complémentaires

- A caractère **administratif** : **Madame Agnès GERDIL**, adjointe gestionnaire – [intendance.0740043v@ac-grenoble.fr](mailto:intendance.0740043v@ac-grenoble.fr)
- A caractère **pédagogique** :
  - Lot 1 : **Mr Amélie TISSERAND**, professeur – [amelie.tisserand@ac-grenoble.fr](mailto:amelie.tisserand@ac-grenoble.fr)
  - Lots 2 -3-4: **Mr Thierry MARTIN**, professeur – [thierry.martin1@ac-grenoble.fr](mailto:thierry.martin1@ac-grenoble.fr)